



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DU NORD

Lille, le – 5 OCT. 2011

Service Urbanisme et Connaissance
des Territoires
Atelier Stratégies Territoriales

Réf: SUCT/AST/CDCEA

Tél : 03 28 03 86 11
Fax : 03 28 03 85 92
Courriel : ddtm-suct@nord.gouv.fr

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES

REUNION du 08 septembre 2011

PROCES-VERBAL

Le 08 septembre 2011, la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) s'est réunie à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord, à Lille, 62 boulevard de Belfort, sous la présidence de M. Pierrick HUET, Directeur Adjoint, représentant M. Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord, empêché, conformément à l'arrêté Préfectoral du 19 mai 2011.

Ont assisté à cette réunion :

Membres :

- M. Ahmed ABDELGHANI, représentant DDTM
- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord
- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement
- M. Carlos DESCAMPS, représentant de la Coordination rurale du Nord
- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires
- M. Christian DUQUESNE, représentant de la Chambre d'agriculture du Nord
- Maître Christophe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord

Membres suppléants :

- Maître Philippe LEVECQ, Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- M. Nicolas CAMBRONNE, DDTM 59/SEA

Rapporteurs DDTM :

- M. Pierre COPPIN, SUCT/Chef de service
- Mme Olivia NEURAY, SUCT/Chef de l'Atelier Stratégies Territoriales
- Mme Anne TALHA, SUCT/Chargée d'animation des démarches SCOT
- Mme Valérie WULLUS, SUCT/Chargée de mission politiques foncières et rurales

Secrétariat :

- Melle Séverine CARPENTIER, DDTM/SUCT

Absents excusés :

- Mme Désirée DUHEM, Maire de Hantay, représentante de l'Association des Maires du Nord
 - M. Alain VAILLANT, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement ;
- donne son pouvoir à M. Nicolas BURIEZ**

Absents non excusés :

- M. Alfred BOULAIN, Maire d'Erchin, représentant de l'Association des Maires du Nord
- M. Jean-Marie ALLAIN, Maire de Marpent, membre du Syndicat Mixte du SCOT de Sambre Avesnois
- M. Hubert VANDERBEKEN, représentant la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Nord

Après avoir vérifié que le quorum était atteint (10), Monsieur le Président remercie les membres de leur présence et aborde l'ordre du jour :

- règlement intérieur
- projets de carte communale de Montrécourt et Estourmel
- projet de SCOT du Cambrésis
- questions diverses

A noter qu'il n'y a pas de dossiers de permis de construire à l'ordre du jour, les délais étaient trop courts, les dossiers sont donc retournés en délégations territoriales avec des avis "tacitement favorables".

I. REGLEMENT INTERIEUR (annexe1)

Une première version du règlement avait été communiquée lors de la précédente réunion. Quelques nouveaux éléments ont été intégrés. Pierre COPPIN fait donc une présentation rapide des chapitres composant le règlement intérieur :

Chapitre 1, article 1 : le remplacement des membres titulaires

Pierrick HUET rappelle alors que suite à la demande faite lors de la première réunion, peu d'organismes ont communiqué le nom d'un(e) suppléant(e).

Jean-Jacques ANCEAU demande si c'est à lui de désigner un suppléant ou si c'est le Président du Conseil Général qui doit effectuer ce choix. Pierrick HUET répond que c'est le rôle du Président du CG. La DDTM le relancera donc sur ce sujet.

Alexandre DESWARTE précise qu'il contactera lui même le Président de la Chambre départementale des notaires.

Carlos DESCAMPS demande des précisions sur la désignation du suppléant. Pierrick HUET indique que la proposition de nom doit être faite à la DDTM, qui transmettra ensuite à la Préfecture pour mise à jour de l'arrêté préfectoral.

Article 2 : les experts

Ils sont destinés à éclairer en tant que de besoin la commission.

Ils interviendront sur des questions liées à l'agriculture et à la consommation d'espaces agricoles et ils seront notamment désignés au sein d'organismes comme par exemple l'EPF (Etablissement Public Foncier) ou la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural).

Article 3 : le mandat

La durée indiquée (6 ans) est également valable pour le suppléant.

Article 4 : l'organisation de la CDCEA

La commission devrait fonctionner à un rythme mensuel, uniquement sous forme de commission plénière.

Chapitre 2, article 7 : les dates

La commission se réunira, à priori, chaque premier jeudi après-midi du mois. Ces dates ont été fixées en rapport avec la CDOA, qui comprend plusieurs membres communs avec la CDCEA,

et qui se réunit actuellement chaque premier jeudi matin du mois. Pierrick HUET ajoute que le calendrier annuel des CDOA est arrêté en novembre, le planning des CDCEA à l'année sera donc fixé en novembre.

Néanmoins, exceptionnellement, la prochaine CDCEA aura lieu le 3ème jeudi du mois, à savoir le 20 octobre, à 14h.

Article 11 : la motivation des avis

Elle est nécessaire et viendra donc à l'appui des positions exprimées par la commission.

Pierre COPPIN rappelle que l'autorité à l'origine de la saisine est, dans la majorité des cas, le maire de la commune ou le Président du Syndicat Mixte en matière de SCOT.

Chapitre 3, article 14 : les obligations des membres de la commission

Confidentialité : Pierrick HUET insiste sur l'impérieuse nécessité de respecter le devoir de confidentialité des débats et des avis émis par la commission. Il ajoute que la notification des avis est transmise rapidement au demandeur (24 à 48h). La confidentialité et l'impartialité garantissent le bon fonctionnement de la CDCEA.

Pas d'autres questions de la part des membres de la commission.

Le règlement est adopté.

II. PROJET DE CARTE COMMUNALE DE MONTRECOURT

Présentation du dossier par Olivia NEURAY :

La commission est appelée à se prononcer sur la procédure de révision en cours (prescription le 24/11/2008). C'est le second projet de CC suite à l'avis défavorable du Préfet en date du 10/06/2011 (parti d'aménagement non justifié).

Le contenu de la présentation figure en annexe 2 (remise en contexte par rapport au SCOT en cours d'élaboration, éléments de diagnostic agricole et foncier, présentation du projet).

La DDTM est interrogée sur l'actualisation des données présentées. Pierrick HUET répond qu'il s'agit là des documents figurant dans le rapport de présentation de la commune et que la CDCEA doit se baser sur les documents fournis par la commune pour l'étude du dossier même si effectivement, certaines données ne sont plus à jour. La DDTM peut par contre apporter oralement en séance quelques données plus récentes.

Olivia NEURAY précise que ce projet de carte communale a été bâti dans la concertation avec l'ensemble des partenaires.

Au vu de la quasi absence d'impact du projet présenté sur la consommation de terres agricoles, il est proposé à la CDCEA d'émettre un avis favorable.

Les membres de la commission procèdent au vote :

Ont voté pour le projet :

- Pierrick HUET, Président
- Ahmed ABDELGHANI, représentant DDTM
- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord
- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement (**2 voix**)
- M. Carlos DESCAMPS, représentant de la Coordination rurale du Nord
- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires
- M. Christian DUQUESNE, représentant de la Chambre d'agriculture du Nord
- Maître Christophe LEVECCQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord

Avis favorable à l'unanimité (10 voix).

III. PROJET DE CARTE COMMUNALE D'ESTOURMEL

Présentation du dossier par Olivia NEURAY :

La commission est appelée à se prononcer sur le 2ème projet d'élaboration de la carte communale. Un premier projet a fait l'objet d'un avis défavorable du Préfet en mars 2010 (parti d'aménagement insuffisamment justifié et consommation excessive d'espace agricole avec application d'un coefficient de rétention foncière très important).

Le contenu de la présentation figure en annexe 3 (remise en contexte par rapport au SCOT en cours d'élaboration, éléments de diagnostic agricole et foncier, présentation du projet).

Jean-Jacques ANCEAU signale que la carte présentée ne fait pas apparaître le tracé du futur contournement de Cambrai, passant non loin d'Estourmel. La DDTM répond que la carte est extraite du projet de SCOT du Cambrésis et date de mai 2010. Elle n'est donc pas à jour et ne fait pas apparaître tous les projets en cours.

Si le projet comporte des améliorations notables par rapport au projet précédent, quelques réserves subsistent néanmoins : le rythme de constructions projeté est élevé, il faudra donc phaser le projet d'extension. De plus, le projet de liaison routière possible à terme présage une consommation importante de terres agricoles cultivées et d'herbage, classées N à ce jour sur la carte communale.

Au vu du faible impact du projet sur la consommation de terres agricoles, il est proposé à la CDCEA d'émettre un avis favorable. Les projets de développement ultérieurs de la commune, présentés dans le rapport de présentation mais non opposables à ce jour, devront concourir à l'objectif d'une limitation de la consommation d'espace agricole sur la commune.

Les membres de la commission procèdent au vote :

Ont voté pour le projet :

- Pierrick HUET, Président
- Ahmed ABDELGHANI, représentant DDTM
- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord
- M. Carlos DESCAMPS, représentant de la Coordination rurale du Nord
- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires
- M. Christian DUQUESNE, représentant de la Chambre d'agriculture du Nord
- Maître Christophe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord

A voté contre le projet :

- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement (**2 voix**)

Abstention : 0

Avis favorable (8 voix).

IV. PROJET DE SCOT DU CAMBRESIS

Présentation par Anne TALHA.

S'agissant ce jour de présenter le projet de SCOT, Anne TALHA indique qu'il n'y a pas d'avis officiel à émettre aujourd'hui. Pierrick HUET précise que la CDCEA aura sans doute à se prononcer sur ce document dans les prochains mois.

Ce document est l'aboutissement d'une réflexion menée conjointement entre les différents acteurs du SCOT (collectivités membres du Syndicat Mixte et personnes publiques associées : services de l'Etat, Conseil Régional...).

Etat d'avancement au 8 septembre 2011 : reprise du document en vue d'un nouvel arrêt de projet suite à l'avis de l'Etat (PPA), de l'Autorité environnementale et du Conseil Régional.

Consommation de l'espace agricole :

4 points importants dans le rapport de présentation : quasi doublement de la surface artificialisée entre 1971 et 2005, perte de 7000 ha de prairies au profit d'espaces artificialisés et d'espaces cultivés, accélération du rythme d'artificialisation entre 1998 et 2005 et le fait que 24 PLU (24 communes sur 110) comptent en 2009 plus de 900 ha de zones à urbaniser.

Interpellation de Christian DUQUESNE sur les surfaces toujours en herbes : les orientations technico-économiques nationales et les choix des jeunes agriculteurs vont à l'encontre de la préservation de ces surfaces, les jeunes agriculteurs préférant s'orienter vers la culture plutôt que vers l'élevage. Ils ont des surfaces de pâture de moins en moins grandes. Pierrick HUET indique que la préservation de ces surfaces passe par des décisions réglementaires (arrêté préfectoral) qui doivent être respectées.

Anne TALHA précise que le SCOT n'est qu'un outil de planification et qu'il ne peut pas répondre aux problématiques des choix d'installation des agriculteurs.

Par contre, l'objectif du SCOT est bien de mettre en cohérence l'ensemble des enjeux du territoire et donc de répondre à la nécessité de préserver les surfaces agricoles (les terres agricoles ne doivent plus être la réserve foncière de l'urbanisation).

Jean-Jacques ANCEAU fait la remarque suivante : les pourcentages ne sont pas apparents sur le document présenté, d'où des difficultés de lecture et d'interprétation des données de consommation des terres : les surfaces sont données uniquement en hectares et non en pourcentages.

Il est répondu que le projet de SCOT qui sera présenté devra effectivement apporter des éclairages sur ces aspects.

La consommation d'espaces par les surfaces artificielles apparait à un rythme soutenu (70ha par an) : le SCOT revu devra corriger cet aspect et apporter des précisions sur la programmation envisagée.

Question de Maître Philippe LEVECQ : les PLU entérinés auront-ils une incidence sur le SCOT ? Pierrick HUET répond que ce sera l'inverse : ils devront se mettre en compatibilité dans un délai de 3 ans.

Il rappelle également que les délais d'établissement des SCOT imposent une évolution en parallèle des éléments de diagnostic, ce qui implique une réadaptation nécessaire de leurs objectifs.

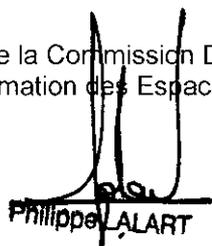
Carlos DESCAMPS aborde la question des zones agricoles à protéger et donc de la valeur économique. Pierrick HUET répond que la valeur économique est déterminée par la marge brute à l'hectare, et qu'elle est difficile à définir. Il ajoute que la valeur agronomique peut ne pas être en rapport avec la valeur économique.

L'objectif du SCOT est bien de mettre tout ceci en cohérence.

La DDTM indique que le Schéma Régional Climat Air Energie sera sans doute mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion : **le jeudi 20 octobre à 14h en DDTM.**

L'ordre du jour de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles du 08 septembre 2011 étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Le Président de la Commission Départementale
de Consommation des Espaces Agricoles



Philippe ALART